



Commune de Val-de-Ruz

Ecoles

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

relatif à la création d'un poste de
gestionnaire de l'économat communal et scolaire
de Val-de-Ruz

Version : 1.0

Date : 03.10.2013

Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
17.09.2013	0.1	Création du document	ACP
01.10.2013	0.2	Révision	ACP
03.10.2013	1.0	Révision	ACP

Monsieur le président, Madame la conseillère générale, Monsieur le conseiller général,

1. Introduction

En préambule, nous souhaitons rappeler que ce rapport, visant à la création d'une nouvelle fonction, vous est présenté conformément à l'art. 3.8, al.,5c) du règlement général de la commune de Val-de-Ruz, du 19 décembre 2012.

La création de fonction qui est soumise à votre approbation est intégrée dans le processus d'organisation générale du dicastère de l'éducation entrepris depuis le début de l'année 2012. A la lumière des conclusions de l'enquête administrative réalisée suite au découvert de caisse de CHF 300'000, la mise en place du plan d'action pour la conduite et la gestion financière du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR) fera l'objet d'un rapport circonstancié au Conseil général d'ici à la fin de l'année.

De par les délais liés aux procédures d'engagement, cette demande de création d'une nouvelle fonction de gestionnaire de l'économat scolaire et communal vous est donc soumise aujourd'hui dans un rapport distinct.

La réorganisation du secrétariat du CSVR a fait l'objet d'une analyse de situation réalisée par le responsable de l'organisation et le directeur de l'école dans le courant du mois de mars. Parallèlement, un projet concernant la mise en œuvre du service des achats et de l'économat communal a été étudié, projet dans lequel s'intègre la mise en place de l'économat scolaire.

Différents problèmes organisationnels et structurels, anciens et consécutifs à la mise en place du cercle, ont été mis en évidence au sein du secrétariat du CSVR et ont débouché sur un projet de réorganisation mené par l'administrateur ad intérim de l'école et la direction du CSVR. Dans cette optique, une secrétaire de direction et une collaboratrice administrative, ont été engagées durant le mois de septembre, toutes deux à un taux d'activité de 100%, ceci dans le respect des procédures d'engagement mises en place par le Conseil communal et du budget 2013.

Parallèlement, avec la création des Cercles scolaires, le Service de l'enseignement obligatoire et le Service cantonal des achats de la logistique et des imprimés (SALI) se sont déchargés d'une partie des tâches en matière de livraison et gestion des fournitures scolaires sur les communes. En effet, depuis 2013, le SALI n'assure plus de livraisons du matériel dans chaque collège, mais centralise celles-ci dans un lieu unique du Cercle. Au vu de la situation particulière de la Commune de Val-de-Ruz en 2013, le SALI a accepté de différer d'une année la mise en place de son nouveau fonctionnement.

Au cours de cette année, il a fallu tout d'abord chercher des locaux permettant de stocker l'énorme quantité de matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'école. Ceux-ci ont été trouvés dans les anciens locaux des pompiers de Chézard-Saint-Martin, le site permettant un accès par camion et présentant une surface suffisante pour assurer le stockage des fournitures scolaires, mais aussi de l'économat de la commune. Parallèlement, l'économat de la Fontenelle sera conservé tant comme lieu de livraison pour le cycle 3 que comme lieu de stockage pour toutes les fournitures du collège.

Les économats de chaque collège seront bien évidemment conservés, les enseignants devant eux aussi stocker un minimum de fournitures courantes et organiser la distribution du matériel aux élèves de leurs classes. Les conditions des enseignants qui assurent ce travail, pour autant qu'ils soient au bénéfice de temps de décharge, devront être revues dans le cadre de la réévaluation globale des décharges accordées aux enseignants au cours de l'année prochaine.

2. Gestion de l'économat

Jusqu'à l'année scolaire passée, la direction de l'école assurait les commandes de matériel scolaire pour la Fontenelle et assumait la gestion de l'économat. Elle était secondée dans sa tâche par une des secrétaires qui assurait aussi la permanence durant les heures d'ouverture de l'économat pour les enseignants et les élèves.

Les enseignants des villages préparaient leur commande et celles-ci étaient transmises via les délégués de collège à l'administration communale, puis au SALI. Un enseignant ou une enseignante assumait la responsabilité de l'économat de l'école.

Pour l'année scolaire 2013-2014, la direction a assuré la centralisation et le contrôle des commandes pour tout le CSVR. Cette tâche s'est révélée très chronophage et a dû être réalisée parfois au détriment de l'enseignement ou de l'accompagnement pédagogique.

3. Réorganisation de l'administration de l'école et de l'économat

Dans le courant du mois de mars, l'évaluation réalisée par le responsable de l'organisation et le directeur a démontré qu'un quota minimum de 5'100 heures annuelles, représentant environ 2,6 équivalent plein temps (EPT) était nécessaire pour couvrir l'ensemble des tâches à réaliser par le secrétariat. A cela n'ont pas été comptées les heures nécessaires à la gestion administrative et financière du service des écoles ainsi que la conduite du service, qui doivent être assurées par un administrateur ou une administratrice. Ce poste représente environ un EPT. Nous devons encore tenir compte des tâches liées à l'économat scolaire et communal. Les différentes évaluations y relatives ont montré un besoin de 0,4 EPT à ce poste.

Forts de ces éléments et afin de pouvoir assurer le suivi du secrétariat des écoles, nous avons décidé de compléter le personnel actuel et ce de la manière suivante :

- Engagement d'un-e secrétaire de direction dès la rentrée scolaire à un taux d'activité de 100% (en remplacement d'une secrétaire de direction partant en retraite fin novembre et des apprentis également partis) ;
- Engagement d'un-e secrétaire dès la rentrée scolaire également à un taux de 100% (poste vacant) ;
- Engagement d'un-e responsable économat dès le 1^{er} novembre à un taux de 40% (nouveau poste à créer).

Le poste de l'administratrice ou de l'administrateur du dicastère de l'éducation a été comptabilisé dans les projections budgétaires pour l'année 2014. Cette question n'est toutefois pas abordée dans ce rapport.

Nous vous présentons ci-dessous un tableau récapitulatif des fonctions et de l'impact en personnel sur le budget 2014 en regard du budget 2013 :

Fonctions	EPT Budget 2013	EPT Budget 2014	Variation
Administrateur	0.92	0.60	-0.32
Secrétaire de direction	0.90	1.00	0.10
Collaboratrice adm. 1	1.00	1.00	-
Collaboratrice adm. 2	1.00	1.00	-
Economat	-	0.40	0.40
Total	3.82	4.00	0.18
Impact financier charges sociales employeur comprises	fr. 401'703.00	fr. 348'772.00	fr. -52'931.00

Comme vous pouvez le constater, la réorganisation a une incidence financière positive sur le budget 2014 de l'ordre de CHF 50'000.- annuel. Les changements à opérer sur 2013 ont nécessité certaines adaptations mais les négociations qui ont été menées ont également permis de réduire les coûts de l'ordre de CHF 50'000.-. Cette réduction s'explique par le placement jusqu'à fin novembre 2013 des deux secrétaires par le biais du service des emplois temporaires.

Ce tableau démontre, malgré une réduction des coûts, une augmentation de l'effectif de l'ordre de 0,18 EPT. Au niveau communal, on constate une réduction de la moyenne des EPT entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2013 qui permet dès lors de compenser cette variation.

Il est à noter que nous n'avons pas tenu compte des apprentis car ces deux postes ont été supprimés à la Fontenelle. En effet, une apprentie est arrivée au terme de sa formation et le deuxième a été intégré à l'effectif des ressources humaines. Le personnel en place n'est actuellement pas en possession de la formation nécessaire pour encadrer des apprentis ; cependant, nous souhaitons à terme offrir des places d'apprentissage au secrétariat du CSVR par le biais de tournus organisés dans les différents services de l'administration.

4. Cahier des charges du poste de gestionnaire de l'économat

Les besoins ont été estimés à 0,4 EPT, soit un 30% pour l'économat scolaire et 10% pour l'économat communal. L'horaire de travail sera annualisé, la masse de travail pour l'économat scolaire étant variable et dépendante de l'agenda scolaire.

Ses tâches seront entre autres les suivantes :

- Gestion du stock, des commandes ;
- Contrôle de la marchandise, suivi et organisation du matériel ;

- Préparation et distribution du matériel scolaire et livraison dans les collèges et l'administration ;
- Permanence de l'économat de Chézard-Saint-Martin et de la Fontenelle ;
- Connaissance du matériel pédagogique, participation aux séances de travail traitant de matériel scolaire ;
- Assurer la poste interne du CSVR.

Le gestionnaire de l'économat devra être au bénéfice d'un permis de conduire et aura à disposition l'ancien bus scolaire de la Fontenelle pour ses livraisons.

L'entrée en fonction est prévue au 1^{er} novembre 2013, les commandes de matériel scolaire pour l'année scolaire 2014-2015 devant être envoyées courant décembre 2013.

La procédure de sélection aura lieu conformément à l'arrêté du Conseil communal, du 4 février 2013 qui stipule que la priorité sera donnée à la mobilité interne, suivie de démarches auprès de l'office des emplois temporaires et du guichet social régional de Val-de-Ruz. Cette procédure présente l'avantage de réduire les frais de recrutement et permet à la commune de jouer pleinement son rôle en matière de réinsertion professionnelle.

5. Conclusion

La création du poste de gestionnaire de l'économat découle essentiellement des changements d'organisation des modes de livraison du SALI vers les cercles scolaires. Cela constitue un report de charge du service de l'enseignement obligatoire vers les communes. Toutefois, la mise en place de cette nouvelle fonction a été réfléchi de manière transversale avec le service des finances auquel est rattaché le service des achats de la commune.

Le projet de réorganisation du secrétariat du CSVR a déjà pris en compte les incidences de la création de ce poste sur la charge de travail du secrétariat. Le budget 2014 montre que ce nouveau poste peut être absorbé dans le budget sans augmentation de la masse salariale par rapport au budget 2013. C'est pourquoi, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération ce rapport et d'accepter la création de ce poste de travail supplémentaire.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier

C. Hostettler

P. Godat

6. **Projet d'arrêté relatif à la création d'un poste de gestionnaire de l'économat communal et scolaire de Val-de-Ruz**

Arrêté du Conseil général relatif à la création d'un poste de gestionnaire de l'économat communal et scolaire de Val-de-Ruz

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

Vu le rapport du Conseil communal relatif à la création d'un poste de gestionnaire de l'économat communal et scolaire, du 3 octobre 2013 ;

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

Vu le règlement général de la commune de Val-de-Ruz, du 19 décembre 2012 ;

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Création de poste

Article premier :

¹ Le Conseil général autorise le Conseil communal à créer la fonction de gestionnaire de l'économat communal et scolaire de Val-de-Ruz

² La fonction équivaut à un taux d'occupation de 40% compensé à l'intérieur de l'effectif et de la masse salariale de la commune.

Entrée fonction

Art. 2 :

L'entrée en fonction est prévue le 1^{er} novembre 2013.

Sanction

Art. 3 :

Le présent arrêté est soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Les Geneveys-sur-Coffrane, le 28 octobre 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

C. Blandenier

P. Truong